

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Pascale AUGUET-OTTAVY, Corine GUIGNON, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENING, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Sandrine BUIRON (Karine CACHELEUX), Marie MEYER (Jean-Luc ANTONINI, Laurent DENIS (Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (Christiane TANZI, Isabelle DERBES (Céline PELLISSIER), Jacques BERENGER (François CAVALLIER)

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 15

VOTANTS : 21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ à la retraite d'un agent et dans le but de permettre le bon fonctionnement du service de police de la Commune de Callian.

Le poste concerné est le suivant :

Service Police :

CREATION

- 1 Brigadier-chef principal à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, 6^{ème} échelon, IB 487 - IM 421.

SUPPRESSION

- 1 Chef de Police Municipale à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, 8^{ème} échelon, IB 597 - IM 503.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à créer les postes précités.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire  

Secrétaire de séance

